

Afférents au C.M.	29
En exercice	29
Participants	21

Numéro Délibération	52/2025
Mise en ligne le	11/07/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
Département de l'Hérault

Convocation transmise le 3 juillet 2025

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 juillet 2025

Objet de la délibération

Montpellier Méditerranée Métropole - Transport scolaire d'élèves du primaire - Dispositif d'aide à l'acquisition d'un quadricycle à assistance électrique - Convention-type d'attribution - Adoption

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

A cette séance, étaient :

Présents M. Guy LAURET – Mme Cécile VEILLON – M. Jean Paul FINART – M. Laurent VIDAL – Mme Catherine ITIER (à partir de la 18) – M. Jean IBANEZ – Mme Christine OLIVA – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Pascale LOCK – M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – Mme Géraldine GROlier – Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER – Mme Céline CLOTET – Mme Christelle MUSICCO – M. Jérémy GARCIA – M. Raymond HAREL – M. Pierre BARRE – M. Frédéric SARROUY – M. Lionel ESPEROU – M. Sébastien CAMMAL

Représentés M. Max RASCALOU pouvoir à M. Jean Paul FINART / Mme Bérangère VALLES pouvoir à M. Xavier COMBETTES / Mme Catherine ITIER pouvoir à Mme Pascale LOCK (de la 1 à 17) / Mme Sylvie COSTA pouvoir à Mme Christine OLIVA / M. François BATOCHE pouvoir à M. Raymond HAREL / M. Naïl AOURRAË pouvoir à Mme Cécile VEILLON / M. Anthony PEROTTI pouvoir à M. Frédéric SARROUY

Absente Mme Sabrina ELKHEITER

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Mme Cécile VEILLON

Madame Ghislaine BONNEFILLE rapporte l'affaire ;

Il est rappelé que la commune vient d'acquérir une rosalie collective à assistance électrique (quadricycle Woodybus 1 + 8 places enfants) dans le cadre d'un projet de transport d'écoliers, venant compléter notre service municipal hippobus (transport en calèche) pour le développement des déplacements doux dans la commune.

Selon le modèle choisi, les enfants transportés sont actifs en pédalant, et d'autres, plus autonomes, peuvent suivre cette rosalie avec leurs vélos, sur un trajet dédié desservant les écoles primaires.

C'est ainsi qu'est expérimenté ce mode de transport, depuis l'opération « Mai à Vélo » et avec le concours des agents du service municipal des sports, les lundis et jeudis, jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Par la suite, la commune pourrait faire appel à une association, à qui nous mettrions à disposition le quadricycle, pour pérenniser cette action à la rentrée 2025/2026.

Un contrat de maintenance a été conclu avec un prestataire spécialisé.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

une ampliation est : Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat - Mise en ligne.

Ce projet est donc pleinement éligible au dispositif d'aide à l'acquisition d'un quadricycle à assistance électrique mis en place et reconduit par Montpellier Méditerranée Métropole au profit de ses communes désireuses, à l'instar du Savoir Rouler à Vélo, de montrer aux jeunes générations que d'autres moyens de déplacements que la voiture individuelle sont possibles, viables et vertueux.

La Métropole propose d'aider les communes dans l'acquisition de ce type de matériel, à hauteur de 80 % du prix d'achat (HT), sur la base d'un montant plafond de 22 000 € HT pour le véhicule :

1. la commune achète directement le véhicule,
2. la Métropole rembourse 80 % du prix HT du véhicule (plafonné à 22 000 HT, soit une aide maximum de 17.600 €), sous réserve de justificatifs et de garanties, tels que précisés par une convention type de versement de l'aide.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter le modèle de convention type de versement de l'aide à l'acquisition d'un quadricycle à assistance électrique, tel que joint aux présentes et à intervenir avec Montpellier Méditerranée Métropole,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'absence son représentant, à signer la convention, ainsi que tout document relatif à cette affaire,
- de dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la commune.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant

Pour extrait conforme,

Abstentions : Néant

Contre : Néant

Le Maire,

Pour : 28

Guy LAURET

